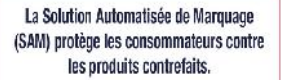


P4



 What's App: +91 9990 368387
 Email: info@thebookcave.in
 +91 9990 368387
 GSTIN: 27AABU0678D1Z5

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

23 Septembre 2021 N° 337 - Prix 250 F CFA

P5

P5

A large display of various grains and legumes in bowls, with a map of Africa in the background. The bowls contain different types of grains, including red lentils, yellow lentils, white rice, and various types of beans and lentils. The map of Africa is in the background, and the text 'AGRI' is visible in the top left corner.

P4

P3



Le système sanitaire togolais

Quelles actions pour remodeler le secteur ?

Les autorités togolaises font des efforts pour améliorer le secteur de la santé. Construction, réhabilitation et équipement des dispensaires, centres médico-sociaux, centres hospitaliers régionaux et préfectoraux, unités de soins périphériques, recrutement d'agents, renforcement de la formation du personnel, mise en œuvre des programmes de développement sanitaire, mesures sociales pour offrir des soins de qualité..., les moyens employés par le gouvernement pour préserver le bien-être des populations sont multiples et adaptés.

Aujourd'hui, le secteur de la santé occupe plus de 18 000 agents dont les conditions de vie et de travail sont constamment améliorées sur environ 50 000 fonctionnaires togolais. Dans l'optique de



mieux former les acteurs de la santé, le Togo s'est doté de 18 institutions publiques de formation en santé. En 2017, 08 nouvelles écoles de formation des infirmiers et sage-femmes ont été construites sur le territoire. Le projet d'amélioration de la santé maternelle et infantile «Muskoka» a permis de construire et de réhabiliter 22 formations sanitaires avec des équipements biomé-

dicaux et le renforcement des services de planification familiale.

Une gestion efficace de la Covid 19

D'avril 2020 à fin juin 2021, le gouvernement a mobilisé 363 milliards de francs CFA, soit 90,75% des 400 milliards prévus pour alimenter le Fonds de relance et de solidarité Covid-19. Le dispositif de riposte et de prise en charge des malades mis en

place est énorme. Le Centre hospitalier régional Lomé Commune a été rénové et équipé pour rompre la chaîne de contamination sans oublier la campagne de vaccination démarrée le 10 mars 2021 pour endiguer la pandémie. Par ailleurs, les conséquences économiques sont atténuées par des mesures sociales qui déferlent. Il s'agit notamment de Novissi, la gratuité des tranches sociales d'eau et d'électricité, les facilitations fiscales etc. Indubitablement, le Togo se rapproche de la couverture maladie universelle.

Des réformes et initiatives battent leur plein

Il y a le programme des cliniques mobiles adopté en 2019 pour faciliter l'accès des populations, surtout celles qui habitent

loin d'une formation sanitaire, aux services de soins de qualité ; le programme de contractualisation des hôpitaux lancé en 2017 pour améliorer la gouvernance des formations sanitaires publiques, augmenter le taux de fréquentation, d'actes chirurgicaux, d'accès aux produits pharmaceutiques et des recettes ; la prise en charge gratuite des écoliers via School Assur ; l'assurance maladie de l'Inam qui offre des prestations aux agents publics et assimilés ; les campagnes de vaccination contre des maladies tropicales. Le gouvernement a également pensé à la subvention de la césarienne à travers « Wezou », un programme d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né.

La Rédaction

Siège : Derrière EPP Kélégougan
 Tél : 90-02-52-45
 E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
 c/s Casier N° 087. 13 BP152
 LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
 Michel Yao TCHADJA
 (alias Ezi Akoma)

Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
 Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION
 Ezi Akoma
 Achille
 A. Fic
 Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE
 Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
 Sans Dieu Rien

Tirage : 3.000 Exemplaires

Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
 appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
 votre Journal
 WARAA
 Les Vainqueurs
 chaque jeudi
 dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Relance des économies africaines post-Covid-19

Mme Sandra Johnson a fait le point des initiatives prises au Togo

Une réunion ministérielle des pays les moins avancés (PMA) s'est tenue le 17 septembre dernier par visioconférence. Au Togo, c'est Mme le ministre et Secrétaire Général de la présidence de la République, Sandra Ablamba Johnson, qui a assisté à cette rencontre consacrée aux défis de développement dans ces PMA. « Le Togo, à l'instar des autres pays du monde, est affecté par la pandémie au coronavirus qui a eu un impact considérable sur la vie des populations sur les plans économique, social et sanitaire. La crise du Covid-19 a été inédite dans son ampleur et dans sa soudaineté. Elle a occasionné des pertes estimées à presque 4 points

de pourcentage du PIB », a souligné Mme Sandra Ablamba Johnson au cours de cette réunion virtuelle. Après avoir dressé ce tableau, elle a souhaité une réallocation des Droits de tirage spéciaux. « C'est le lieu de solliciter une fois encore l'appui des Nations Unies pour la mobilisation des partenaires internationaux et des institutions financières à travers la réallocation des Droits de tirage spéciaux (DTS) pour soutenir la relance des économies africaines et l'accès uni-



versel aux vaccins », a-t-elle indiqué. Depuis le début de la pandémie de la Covid 19 qui a plombé les économies des pays, les autorités togolaises ont mis en place des initiatives

pour combattre le mal tout en gardant le cap de la croissance. En effet, notre pays a privilégié la voie de l'investissement dans les secteurs à fort potentiel économique et à fort impact sur le bien-être de la population. C'est dans cette perspective que s'inscrivent l'opérationnalisation de la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) ainsi que la récente mise en service des centrales thermiques de Lomé et photovoltaïque de Blitta. Cette dynamique est soutenue par de nouvelles mesures sanitaires et so-

ciales concrètes, notamment l'intensification de la campagne de vaccination de masse, la gratuité des frais de scolarité et d'inscription dans les établissements publics d'enseignement secondaire, la gratuité des tranches sociales d'eau et d'électricité pour le mois d'août ainsi que le programme d'accompagnement des femmes enceintes et nouveau-nés, Wezou.

Au cours de cette réunion, madame le ministre Ablamba Johnson a partagé toutes ces mesures entreprises par le gouvernement avec les participants des autres Etats.

J. N.

Polémique autour des propos de Mme le Premier ministre

Le Prof. Didier Koumavi Ekouévi rassure :

«Nous n'utiliserons jamais de vaccins périmés»

Mme le Premier ministre, Victoire Dogbé était devant les parlementaires le 14 septembre dernier pour plaider pour la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Depuis cette sortie, les réfractaires aux vaccins et certains opposants se permettent de dénaturer ses propos. Ils soutiennent que la cheffe du gouvernement a dit qu'aucun vaccin ne sera jeté même s'il est périmé. Dans une intervention sur une radio de la capitale lundi dernier, le Professeur Didier Koumavi Ekouévi qui est le responsable du conseil scientifique a démenti ces propos. «Jamais, jamais le Togo n'a utilisé de vaccins périmés et nous n'utiliserons jamais de vaccins périmés », Prof Didier Koumavi Ekouévi.



A entendre le professeur, le Togo a reçu le lot de vaccins Johnson and Johnson le 5 août 2021. La date de péremption marquée sur le vaccin, c'est mai 2023. « Là où il y a eu responsabilité de notre part c'est qu'il y a des erreurs de transcription et c'est

seulement dans un centre où la personne a mis mai 2021 au lieu de mai 2023. C'est une responsabilité de notre part, nous allons continuer à sensibiliser et à bien former les personnes dans les centres de vaccination », a-t-il expliqué à nos confrères de savoirnews. « Les dates de péremption sont bien marquées sur chaque

emballage, elles sont également marquées sur les flacons et tout le monde peut demander à regarder les dates de péremption sur les flacons », a-t-il ajouté. Actuellement, la propagation rapide du virus est en train de baisser. Cette semaine, le Togo est passé sous la barre de 1.000 cas et c'est la première fois que ce chiffre est enregistré depuis 5 semaines. Le deuxième bon résultat concerne le taux de positivité. On enregistre des taux très élevés situés entre 12 et 13%. Nous sommes passés en dessous de 10% (autour de 9%). Et pour la première fois, nous avons le nombre de cas actifs qui a baissé.

En ce qui concerne la vaccination, les populations togolaises ont

beaucoup pris conscience malgré la désinformation.

« Aujourd'hui, à peu près 270.000 togolais ont reçu les deux doses, soit une couverture de 5,6%. Ce que nous avons constaté, c'est qu'il y a un engouement et nous estimons que cela va continuer. La semaine dernière, nous avons vacciné à peu près 151.000 personnes, alors que dans les semaines précédentes, on vaccinait à peu près 46.000 personnes. Il nous reste entre 850.000 et 900.000 doses, ce qui nous permettra de tenir six semaines à ce rythme. Il faut que le gouvernement fasse tout pour mettre à disposition des vaccins », a-t-il lancé.

Waraa

Sécurité alimentaire

Combattre à tout prix la faim et la malnutrition

L'Etat togolais n'a jamais cessé de mettre en place des mécanismes pouvant éliminer les maux que représentent la faim et la malnutrition. Cette lutte pour une sécurité alimentaire continue est la boussole des actions gouvernementales entreprises depuis 2005, celles-là même qui accélèrent le développement social et économique. Le Togo a un plan stratégique intersectoriel (2019-2023) qui a pour objectif de pousser la faim et la malnutrition dans leur retranchement. A terme, les communautés vulnérables, y compris les petits producteurs, disposeront des systèmes alimentaires efficaces, équitables et inclusifs ; les capacités des institutions nationales seront renforcées pour élaborer



et gérer des politiques et programmes équitables relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Grâce à la mise en œuvre de ce plan conforme au PND 2018-2022, le Togo s'attend à une croissance économique durable et inclusive, au développement humain, à l'amélioration

de l'accès à des services sociaux adéquats, une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Non seulement, le plan prend en compte l'Objectif de développement durable 2 (éliminer la faim), mais aussi, il contribue à la réalisation de l'objectif 1 (éliminer la pauvreté), de l'objectif 3 (améliorer la

santé), de l'objectif 4 (accroître l'accès à l'éducation), de l'objectif 5 (égalité des sexes et autonomisation des femmes), de l'objectif 13 (action climatique) et de l'objectif 17 (partenariats).

Le taux de malnutrition en régression

La création et le développement des chaînes de valeurs est une autre stratégie adoptée par l'Etat pour éliminer la faim sur le territoire. Des travaux ont été effectués pour l'aménagement des agropoles afin d'accroître la productivité des cultures vivrières, créer des emplois décents et améliorer la sécurité alimentaire. Grâce aux moyens mis en place, le taux de

malnutrition aigüe estimé à 6,5% en 2014 au Togo est passé à 5,7% en 2017. Au même moment, le retard de croissance, l'un des principaux signes de malnutrition chronique, est passé de 27,5% en 2014 à 23,8% en 2017.

Compte tenu des efforts entrepris par les autorités togolaises, le Système des Nations unies (SNU) est convaincu que le Togo a la capacité d'éliminer la faim d'ici 2030. D'ailleurs, l'avenir est prometteur. Plusieurs facteurs jouent en faveur du pays comme les conditions climatiques favorables avec des terres riches en eau, des possibilités simples pour l'irrigation et une population jeune et travailleuse.

WARAA

Campagne de vaccination contre le Covid-19

Le gouvernement togolais fait le point

Jeudi 16 septembre dernier, le gouvernement togolais a réceptionné auprès de la République fédérale d'Allemagne un nouveau lot de plus de 100 000 AstraZeneca dans le but d'accélérer la vaccination. Le Gouvernement a ainsi procédé vendredi dernier à la mise au point de sa stratégie vaccinale au Togo. "Le premier ministre a, lors de sa présentation à l'Assemblée nationale, précisé la logique de cette stratégie qui vise à accélérer la consommation des doses de vaccins avant qu'elles n'arrivent à péremption, afin que nous ne soyons pas amenés à les détruire", détaille le Gouvernement. Puis, de rappeler que "les vaccins, comme tous les médicaments, sont soumis à des règles strictes de conservation et d'administration parmi lesquelles le fait de ne pas



les utiliser après la date de péremption". "Il va de soi, poursuit l'exécutif, qu'avec ses partenaires, notre pays veille à une application stricte de cette règle".

La population, dont l'adhésion massive ces derniers jours à la vaccination est saluée, est, dans ce sens, invitée à la vigilance, "face aux fausses nouvelles et aux manipulations qui ont cours depuis le début de cette pandémie". "Toutes les dispositions

sont prises pour une poursuite de la campagne vaccinale en toute sérénité", conclut le Gouvernement.

Ces derniers jours, une mauvaise interprétation des propos de Victoire Dogbé devant le Parlement avait émergé sur les réseaux sociaux et dans l'opinion, amenant la plateforme de lutte contre les fake news, Togocheck, à sensibiliser les populations.

Waraa

L'industrie cinématographique au Togo

La Représentation nationale balise la voie

Une nouvelle ère s'ouvre pour le secteur du cinéma au Togo. Les députés ont adopté à l'unanimité ce mardi 21 septembre 2021, le code du cinéma et de l'image animée. C'était au cours de la troisième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2021, sous la direction de *S.E. Mme Yawa Djigbodi Tségan*, Présidente de l'Assemblée nationale. Le ministre de la culture et du tourisme, *Kossi Gbényo Lamadokou*, commissaire du gouvernement. Des promoteurs et réalisateurs du septième art ont été également présents. Cette loi est une grande nouveauté dans l'arsenal juridique togolais. Elle ambitionne de protéger la créativité des acteurs, des artistes et de toute personne impliquée dans l'acte de création cinématographique. C'est un instrument qui offre aux créateurs la garantie d'une juste rémunération ainsi que le respect de leur droit moral. Pour la Présidente de l'As-



semblée nationale, Yawa Djigbodi Tségan "une industrie cinématographique dynamique et performante ne peut que contribuer au raffermissement de la cohésion nationale, de la paix et de la sécurité dans notre pays, épine dorsale de la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé".

Ce code du cinéma et de l'image animée prévoit la création du centre national du cinéma et de l'image animée pour rendre plus compétitif le cinéma togolais. Il comporte 227 articles répartis en 10 titres.

Service com AN

Couverture santé universelle Le gouvernement très préoccupé

Mme le Premier Ministre, Victoire Tomégah-Dogbé a présidé ce mardi 21 septembre 2021 à la Primature, la deuxième session du Comité de pilotage du projet "Services de santé essentiels de qualité pour une couverture sanitaire universelle au Togo". À l'issue de cette deuxième session, le Comité a adopté le plan de travail du projet pour la période de juillet 2021 à décembre 2022* Le gouvernement togolais sous le leadership du Chef de l'État, a inscrit la couverture sanitaire universelle des Togolais au cœur de ses priorités à travers la feuille de route quinquennale 2020-2025. Il s'agit pour le Gouvernement, de fournir des soins et services de santé



essentiels aux femmes, aux enfants, et aux personnes vulnérables dans tout le pays en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle au Togo. La rencontre a permis aux membres de faire le point sur l'état d'avancement du projet et surtout, d'adopter le plan de travail.

Ce projet d'un coût global estimé à 70 millions de dollars US, est financé par la Banque mondiale et s'étend sur 5 ans (2021-2026). Il s'articule en cinq composantes, notamment, l'augmentation de la demande et de l'offre de services de santé et de nutrition de qualité ; rapprochement des éta-



blissements et services de santé des ménages ; renforcement du régime national d'assurance maladie sociale ; amélioration de l'intendance, de la surveillance et de la gestion et la composante d'intervention d'urgence. Mis en place le 03 juin dernier, le Comité de pilotage présidé par le Pre-

mier Ministre, est l'instance d'échanges et de prise de décision pour la mise en œuvre dudit projet. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet.

**Service com
primature**

Mouvements de grève à Dodo Cosmetic La direction reste ferme et donne des explications

La direction de la société Dodo Cosmetic est en froid avec une partie des ouvriers. Depuis quelques jours et suite au licenciement de trois (3) employés indisciplinés, une partie des employés a refusé de vaquer à ses occupations habituelles depuis le 13 septembre 2021, pour selon leur dire, dénoncer un vice de procédure. Mais au-delà des allégations et supputations, cap sur ce qui s'est réellement passé.

Tout est parti le 25 août 2021, ou trois (3) ouvriers ont été mêlés au vol du plomb qui servait à sceller les conteneurs avant de les convoier à destination.

«Le transitaire après les formalités a déposé le plomb sur les plateaux du véhicule le temps d'aller chercher les douaniers en poste dans l'enceinte de Dodo cosmetic. Mais avant son retour, l'on constate la disparition du plomb », a indiqué M. Laré, Directeur Administratif et Financier (DAF) de la N° 337- Jeudi 23 Septembre 2021

société.

Face à la situation qui mettait en péril la sécurité des cargaisons et qui risque d'engager des frais supplémentaires pour la société, il a été demandé au Chef Personnel (CP) de passer l'information pour que l'outil soit ramené. Sauf qu'en dépit de l'annonce, l'ouvrier fautrice n'a pas daigné réagir. C'est à la décision de visualiser les caméras de surveillance qu'une ouvrière a ramené le plomb qui est d'ailleurs déformé, et elle déclare « l'avoir trouvé dans la cours ».

Contre la version de cette dernière, les images prises par la vidéo surveillance montraient qu'il s'agissait d'un homme également employé dans la société, qui a pris l'outil et a agi en complicité avec deux autres dont l'ouvrière en question. Une implication, qu'ils ont reconnue à travers leurs notes d'explica-



tion, mais les raisons non élucidées.

Le point de discorde

Sur la base des preuves et suite à la lettre d'explication des mis en cause, la direction a retenu une mise à pied de 15 jours contre les fauteurs qui ont d'ailleurs refusé de s'exécuter sur l'ordre des délégués de personnel qui pointaient du doigt un vice de procédure.

« On a eu à leur renvoyer une autre lettre, ils ont également refusé. Conformément aux règlements

intérieurs nous leur avons convoqué pour un entretien qui devrait leur permettre d'exposer leur point de vue. A la veille de la rencontre, les délégués ont introduit un courrier pour dire qu'il y a vice de procédure. Alors le jour d'entretien, les trois employés s'étaient faits accompagner des délégués de personnel qui eux sont venus empêcher l'entretien sous prétexte qu'ils voulaient d'abord une réponse à leur courrier de la veille. Et ont demandé aux trois (3) employés de bouter l'entretien ».

Face au refus d'exécuter les sanctions et de rejeter sur ordre des délégués les entretiens devant leur permettre de s'expliquer, alors la direction a procédé le 13 septembre 2021 à leur licenciement.

Le début des débrayages

En effet, après le licenciement des trois ouvriers,

les mêmes délégués au nombre de huit (8), ont contre toute attente appelé à une Assemblée Générale spontanée pour leurs collègues licenciés. «Sans informer la direction, sans tenir compte des mesures de précaution sanitaires qui prévalent, les délégués ont motivé une bonne partie des ouvriers au nombre de 156 à ne pas travailler depuis le 13 septembre jusqu'à aujourd'hui. Ils ont également refusé de répondre aux notes d'explications qui leurs sont envoyées », nous indique M. Laré.

Rappelons qu'après passage d'un huissier pour constater les faits, il est adressé aux sept délégués de personnel une mise à pied conservatoire à l'exception d'un huitième délégué qui lui a donné suite à la note qui lui est adressée.

Nous y reviendrons.

La Rédaction

Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 22 Septembre 2021

1. Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 22 septembre 2021 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

2. Le conseil a examiné deux (02) avant-projets de loi et écouté cinq (05) communications.

I. AU TITRE DES AVANT-PROJETS DE LOI,

3. Le conseil a examiné et adopté l'avant-projet de loi relatif aux contrats de partenariats public-privé.

4. Afin de consolider la politique d'amélioration constante du climat des affaires de notre pays et de faciliter la réalisation des grands projets structurants, le Togo s'est engagé dans un processus de modernisation de sa réglementation de la commande publique.

5. Suite à la moder-

nisation du régime des marchés publics et fort de l'expérience de notre pays en matière de délégations de service public, le présent texte renforce le cadre juridique et réglementaire spécifique des contrats de partenariats public-privé.

6. Cette réforme vise à favoriser la mise en œuvre des projets de la feuille de route gouvernementale en facilitant l'investissement privé et en optimisant également la dépense publique pour développer les infrastructures dans les secteurs porteurs et stratégiques de l'économie nationale.

7. Le conseil a ensuite examiné et adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre les Gouvernements des Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) et le Gouvernement de la République française.

8. Le présent avant-projet de loi a pour objet de solliciter l'autorisation de la représentation nationale pour ratifier le nouvel accord de coopération monétaire entre les Gouvernements des Etats membres de l'UMOA et le Gouvernement de la République Française, signé le 21 décembre 2019 à Abidjan.

9. Ce nouvel accord constitue une avancée majeure réalisée dans l'intégration économique et monétaire des huit pays membres de l'UMOA, en mettant en place les bases de leur adhésion à l'ECO, projet de monnaie unique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

10. Son objectif est triple : i) améliorer les échanges entre les différents pays membres, ii) renforcer la stabilité et la résilience des économies, iii) impulser

une croissance forte, durable et inclusive au niveau de la région.

II. AU TITRE DES COMMUNICATIONS,

11. Le conseil a écouté une première communication sur la réforme de l'Ecole normale supérieure (ENS) d'Atakpamé ; présentée par le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat.

12. La communica-

tion a pour objet de présenter au conseil, les défis à relever par l'ENS pour renforcer la qualité de l'enseignement au Togo conformément aux ambitions de la feuille de route gouvernementale.

13. Ainsi, il est proposé notamment un rattachement administratif, sans délocalisation, de l'ENS à l'Université de Lomé. Par ailleurs, il est envisagé une ouverture permanente de la formation à tous les

PHARMACIES DE GARDE

Du 20/09/2021 au 27/09/2021

BOULEVARD Bd. Du 13 Janv. Doulassamé: 22 21 65 49/90 89 28 49	GROUPE C AGBALEPEDOGAN face Clinique la Victoire non loin de l'EPP Groupe C. 99 98 20 87/ 92 33 49 76
KPEHENO Boulevard HOUHOUET - BOIGNY. 22 21 32 24/ 70 45 25 03	VERTE Face Ecole du Parli Kilikamé: 22 25 03 26/91 98 50 17
AMESSIAMBE Marché de Bé. 22 21 49 74/96 32 97 60	LUMIERE Agbalépédogan: 70 43 15 49
DES APOTRES 49 Boulevard Moboutou Sésé Séko, Akodesséva, Face Elotcran 70 45 38 05	ORCHIDES LLEO 2000: 22 51 30 40/70 43 39 49
HORIZON 165, Bd du 13 janvier Nyékoukpé. Face Sapeurs-Pompier côté de A.A.C. 22 20 42 42/90 56 52 56	SOLIDARITE Rue Avéji-Vékpoussito - Près de la Station Total Tosi 22 50 37/96 80 09 76
JUSTINE 291, Bd des Armées - Tokoin Habitat: 22 21 00 01	ARC-EN-CIEL Aggè-Téléssou, à 50m du Carrefour Margot 70 42 50 00/ 90 38 08 10
BON SECOURS Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca 70 45 76 74	CLEMENCE Rte de la Cour d'Appel, entre l'Agence CEET d'Aggè et l'Ecole privée La source. 70 19 35 35/70 21 26 26
LIBERATION Avenue Libération Prolongée: 22 22 25 25/96 80 69 35	NABINE Sise à Aggè Anomé dit Plateau Route du Bar Plateau: 93 36 26/98 97 97 96
PROVIDENCE Bd. Jean Paul II 22 26 66 48	VITAS Située à Aggè Assiyyé du côté ouest 22 25 63 43
UNIVERS-SANTE Bd. GNASSINGBE Eyadéma, Cité OUA C H U - CAMPUS: 22 61 81 43/93 88 83 31	EXCELLENCE Aggè Demakpè Voie CEDEAO 22 51 77 67/93 27 95 54
AEROPORT Rte de l'Aéroport SITO: 22 26 21 22/96 51 59 74	SATIS Près du CEG Koshigan, Aggè-Logopé, Rue de 50m 70 44 85 17
INTERNATIONALE Sise Marché de Hédranawé «Assiyyé», Boulevard du Haho: 22 26 89 94/ 96 80 09 28	LA BARAKA Aggè LOGOPE, non loin de l'ECOLE LA BRUYERE A PROXIMITE DU CAMP GP: 90 17 49 28/70 41 41 13
LILAS 7, Route de Kégué: 22 26 59 59/93 48 88 12	MAWUNYO Aggè-Sogbessito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO. 70 42 34 64
THERYA Mangoukpé rue de la Foire Internationale TOGO 2000 : 22 61 56 52 / 70 44 81 77	ZONGO Togblékopé carrefour Hermann entre Crabank et la station Sanofi Togblékopé: 70 49 55 55/99 22 39
PHARMACIE 2000 BE KPOTA près du Marché Dzifa 22 70 01 69/96 37 94 25	AGGÈ-NIVE A côté de l'Eglise Catholique d'Aggè-Nyivé. 22 25 83 38/ 91 61 02 62
CHRIST-ROI Kagomé. 22 27 46 66/97 77 12 31	ELEWAMUSSI Adzékopé, Médina, Nationale N°1, avant PIA (plateforme industrielle d'adzékopé) 91 66 37 42/96 80 21 36
ELI-BERACA Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de Poste 99 91 13 42/99 69 89 21	ZOSSIME Zossimé, sur la route de Sangouéra près du marché de Zossimé. 99 99 80 75/70 46 26 64
LA REFERENCE Route de Kpalimé, Adidogomé-Assiyyé, à côté du bar Madiba. 96 80 09 96/70 49 96 47	ST PHILIPPE Sangouéra, Route Lomé Kpalimé Station OANDO: 90 67 33 24/99 99 80 04
BONTE Route de SEGBE, Wangomé-Adidogomé en face de la station Sanofi: 96 80 09 00/2 50 74 31	BAGUDA Face CMS de Baguda: 70 42 47 77
DE LA VICTOIRE Avéji Wéssomé, voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails): 70 45 74 92/ 99 80 14 09	AVEPOZO A côté de la place publique d'Avépozo: 22 27 04 86
JAHNAP A côté de l'EPP Gakli, Djidjilé-Gakli, immeuble Favo 22 51 22 86/96 80 09 29	

SAVOIR NEWS



La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 22 Septembre 2021

étudiants éligibles afin de renforcer le vivier d'enseignants formés, et les rendre disponibles pour les établissements publics et privés.

14. Le conseil a écouté une deuxième communication sur la réforme des Ecoles normales des instituteurs (ENI) ; présentée par le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat.

15. Notre pays dispose de sept (07) ENI pour la formation des enseignants du préscolaire et du primaire situés à Notsè, Kara, Dapaong, Niamaougou, Sotouboua, Tabligbo et Adéta.

16. Un diagnostic institutionnel et opérationnel de ces ENI a été mené et a révélé la nécessité d'ajuster le dispositif de formation des enseignants du préscolaire et du primaire pour faire face aux défis auxquels est confronté notre système d'éducation.

17. A l'issue de ce diagnostic, des recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de la transformation des ENI en Ecole Normale de Formation des Professeurs d'Ecole (ENFPE); de la fin de l'accès par

voie de concours, de l'ouverture en permanence de la formation afin de mettre à la disposition des établissements du préscolaire et du primaire public comme privé un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et formés à recruter et de l'allongement de la durée de la formation à deux ans

18. A cet effet, une réorganisation territoriale des ENI, en lien avec la réforme de l'ENS, est en cours.

19. Le conseil a ensuite écouté une communication relative à l'état d'exécution budgétaire des projets d'investissement à la fin août 2021 ; présentée par le ministre de l'économie et des finances.

20. Cette communication a pour but de rendre compte au conseil, de l'état d'exécution des projets d'investissements inscrits au programme d'investissement public.

21. Le conseil a également écouté une communication relative à l'élaboration du plan directeur d'approvisionnement en eau potable du Grand Lomé ; présentée par le minis-

tre de l'eau et de l'hydraulique villageoise.

22. En vue de satisfaire la demande sans cesse croissante en eau de la population du Grand Lomé, le gouvernement a entrepris d'élaborer un plan directeur pour planifier à court, moyen et long terme des investissements en infrastructures de production d'eau.

23. Le plan directeur permettra de fournir au ministère chargé de l'eau et aux opérateurs du sous-secteur notamment, la société du patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi urbain (SP-EAU) et à la société togolaise des eaux (TdE), un outil de planification afin d'anticiper la demande en eau de la population du Grand Lomé pour les trente prochaines années.

24. Le conseil a écouté une dernière communication relative à la réforme de la chambre de commerce et d'industrie du Togo ; présentée par le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale.

25. La communication a présenté les principales actions menées par la délégation spéciale consulaire depuis sa

mise en place. Afin de lui permettre d'achever sa mission, le conseil a autorisé une prorogation de son mandat pour une durée de six (6)

mois.

Fait à Lomé, le 22 septembre 2021

Le Conseil des Ministres



Le Préfet de la Binah
Le Maire de la Commune de Binah I
Le chef canton de Pagouda
Le chef de village de Kawa
M. ABALADJIDJA Akouda, doyen de la famille ABALADJIDJA
Le Ministre d'Etat Solitoki ESSO
L'ancien Ministre DOGO Kouadjolou et sa famille
Le Ministre PRE Mathias et sa famille
Les ministres et anciens ministres de la Binah
L'Ambassadeur GARBA LOMPO
Le Général MAGANAWÉ DADJA, chef d'Etat Major Général des Forces Armées Togolaises et sa famille
Le Colonel MASSINA Yotrofel et sa famille
Les Honorables députés de la Binah
Les enfants de la défunte : Essohanam, Essossimna, Patagnaki
Les familles : ABALADJIDJA, TOI, KAMESSA, EBA, SEMA, ARFA, KADJEBE, KAROU, BASILIKI, ADESSIM, AROKOU, ADOKOUM, DOGO, PRE, ABA, DJALOGUE, AKARA, MAGANAWÉ, KEYEWA, BARA, LAMATETOU,
ASSOUTOM, BANAPESSE, BALOUKI, HERBA, KOUMAYI, MASSINA, PASSOKI, PASSIWE, BAWÉ, GADO, ANAKPA, ALATASSIKY, N'DJENKOU, DADA, KOUKAMOU, KOUSSABALO, ABASSA, KOUYELE, TOUH, TCHEDRE, SANSANG, ATCHOI, BADJITCHILI MANGOURI, BAOULBAYA, BAOULA, KABIA,
Les familles parentes, amies et alliées ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de Madame KAMESSA Mazalo Agnès, Décès survenu à l'hôpital de Pagouda, le dimanche 12 septembre 2021.

PROGRAMME DES OBSEQUES

Samedi 25 septembre, Prière d'absoute suivie de l'enterrement à 10h au cimetière de KAWA (Pagouda).

NB: Tout se fera dans le strict respect des gestes barrières et mesures de la lutte anti COVID.

A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ LA QUITTANCE SÉCURISÉE POUR PLUS DE TRANSPARENCE DANS LA COLLECTE MANUELLE DES RECETTES DE L'ÉTAT



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg